



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 28 août 2006

12312/06

PUBLIC 27

NOTE

Objet : RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
JUIN 2006

Le présent document contient :

- à l'**Annexe I**, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en juin 2006. Ce relevé est accompagné, à l'**Annexe II**, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.
- à l'**Annexe III**, un relevé des autres actes ¹ adoptés par le Conseil en juin 2006, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse:

<http://consilium.europa.eu>, Rubrique "Documents", "Relevé des actes du Conseil". Les documents mentionnés dans le relevé peuvent être obtenus via le Registre public des documents du Conseil <http://register.consilium.europa.eu>.

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse transparency@consilium.europa.eu.

¹ A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

JUIN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
2732ème Conseil Justice et Affaires intérieures les 1er et 2 juin 2006				
Décision du Conseil modifiant l'annexe 12 des instructions consulaires communes ainsi que l'annexe 14a du manuel commun en ce qui concerne les droits à percevoir, correspondant aux frais administratifs de traitement de la demande de visa	8558/06 + REV 1 (lt) + COR 1 (en) + COR 2 (lv) + COR 3		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur, excepté Contre : Grèce, Hongrie, Suède
Décision du Parlement européen et du Conseil établissant un régime simplifié de contrôle des personnes aux frontières extérieures, fondé sur la reconnaissance unilatérale par la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie de certains documents comme équivalant à leurs visas nationaux aux fins de transit par leur territoire	PE-CONS 3609/06		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur

JUIN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
Décision du Parlement européen et du Conseil établissant un régime simplifié de contrôle des personnes aux frontières extérieures, fondé sur la reconnaissance unilatérale par les États membres, aux fins de transit par leur territoire, de certains titres de séjour délivrés par la Suisse et le Liechtenstein	PE-CONS 3610/1/06 REV 1 + REV 1 COR 1 (el)		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
2733ème Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs les 1er et 2 juin 2006				
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 51/2006 en ce qui concerne le merlan bleu et le hareng	9249/06	87/06	Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 95/2/CE concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants et la directive 94/35/CE concernant les édulcorants destinés à être employés dans les denrées alimentaires	PE-CONS 3663/05 + COR 1 (sv) + COR 2 (fi) + COR 3 (lv) + COR 4 (el) + REV 1 (de)	88/06, 89/06, 90/06, 91/06, 92/06	Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur, excepté Contre : Belgique, Danemark, Pays-Bas

JUIN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
2734ème Conseil Affaires économiques et financières le 7 juin 2006				
Directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice (refonte)	PE-CONS 3669/05 + COR 1 (it) + COR 2 + REV 1 (sv) + REV 2 (hu) + REV 3 (el)	93/06, 94/06, 95/06, 96/06	Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
Directive du Parlement européen et du Conseil sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (refonte)	PE-CONS 3670/05 + COR 1 + COR 2 (hu) + REV 1 (sv) + REV 2 (el)		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur

JUN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
2735ème Conseil Transports, Télécommunications, Energie les 8 et 9 juin 2006 Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens	PE-CONS 3681/05 + COR 1 + COR 2 + COR 3 (pt) + COR 4 (es) + COR 5 (fr) + COR 6 (fr) + COR 7 (nl) + COR 8 (fr) + REV 1 (lt) + REV 1 COR 1 (lt) + REV 2 (fi) + REV 2 COR 1 (fi)	97/06	Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur

JUIN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
2739ème Conseil Agriculture et Pêche le 19 juin 2006				
Règlement du Conseil portant adaptation du règlement (CE) n° 1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), du fait de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne	9248/06		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n°1906/90 établissant des normes de commercialisation pour les volailles	9434/06 + COR 1		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
Règlement du Conseil concernant les normes de commercialisation applicables aux œufs	9433/06 + COR 1	98/06, 99/06	Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1673/2000 en ce qui concerne l'aide à la transformation du lin et du chanvre destinés à la production de fibres ainsi que le règlement (CE) n° 1782/2003 en ce qui concerne l'éligibilité du chanvre au régime de paiement unique	9870/06 + COR 1 (nl) + COR 2 (fr)		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur, excepté Abstention: République tchèque

JUIN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
Décision du Conseil déterminant le montant du soutien communautaire en faveur du développement rural pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013, sa ventilation annuelle, ainsi que le montant minimal à affecter aux régions pouvant bénéficier de l'objectif "convergence"	10017/06 + COR 1 (fr)		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur, excepté Contre: Chypre
2740ème Conseil Environnement le 27 juin 2006				
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1035/2001 établissant un schéma de documentation des captures pour le <i>Dissostichus</i> spp.	6609/06 + COR 1 (fi) + REV 1 (lv)	100/06	Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur, excepté Abstention : Royaume-Uni
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2505/96 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits agricoles et industriels	9990/06 + COR 1 (en) + COR 2 (hu) + COR 3 (fr) + COR 4 (da)		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur

JUIN 2006				
TITRE DES ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	REGLE DE VOTE	VOTES
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1255/96 portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels, agricoles et de la pêche	9993/06		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur
Directive du Conseil modifiant la directive 2002/38/CE en ce qui concerne la période d'application du régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux services de radiodiffusion et de télévision et à certains services fournis par voie électronique	10272/1/06 REV 1 + REV 2 (el) + COR 1 (de) + COR 2 (nl)		Unanimité	Tous les Etats membres en faveur
Règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 2037/2000 en ce qui concerne l'année de base pour l'attribution des quotas d'hydrochlorofluorocarbures aux États membres ayant adhéré à l'Union européenne le 1 ^{er} mai 2004	PE-CONS 3613/06 + REV 1 (lt)		Majorité qualifiée	Tous les Etats membres en faveur, excepté Abstention : Hongrie

DECLARATION 87/06**Déclaration de la France**

"La France regrette vivement le traitement discriminatoire opéré par la Commission en ce qui concerne les demandes de conditions spéciales (dérogations) présentées lors du Conseil de décembre en ce qui concerne les limitations de jours de mer d'utilisation de certains engins. La France rappelle que, dans une déclaration annexée au procès-verbal du Conseil et faisant partie intégrante du compromis, la Commission s'était engagée à effectuer un examen rapide des demandes françaises, au vu des éléments scientifiques transmis par la France.

La France déplore que la Commission n'ait, à ce jour, toujours pas respecté cet engagement, alors que les autorités françaises ont veillé à transmettre les données nécessaires en temps utile, y compris avant le Conseil de décembre 2005.

La France rappelle donc ses demandes et insiste sur l'urgence qui s'y attache. Elle confirme les éléments scientifiques démontrant leur bien-fondé et souligne que ces demandes sont extrêmement importantes pour l'activité des flottilles artisanales concernées. Elle demande à la Commission de tout mettre en œuvre pour résoudre cette question de manière satisfaisante."

DECLARATION 88/06

Déclaration de la Commission

"Dans le cadre des travaux futurs sur une éventuelle directive spécifique de la Commission concernant les aliments pour le sport, y compris les boissons pour le sport, la Commission s'engage à étudier les moyens de traiter au mieux la question de l'utilisation d'édulcorants dans de tels produits".

DECLARATION 89/06

Déclaration de la Commission

"La Commission déclare qu'elle usera pleinement de son pouvoir d'arrêter des mesures d'urgence au titre du chapitre IV, section 2, "Situations d'urgence", du règlement (CE) n° 178/2002 (la législation alimentaire) si l'Autorité européenne de sécurité des aliments estime qu'un additif alimentaire n'est pas sans danger pour le consommateur."

DECLARATION 90/06

Déclaration du Conseil

"Le Conseil considère que toutes les utilisations de dioxyde de soufre et de sulfites en tant qu'additifs devraient être examinées afin d'assurer que la dose journalière admissible (DJA) ne soit pas dépassée. Il invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour entamer cet examen dès que possible".

DECLARATION 91/06

Déclaration du Danemark

"D'une manière générale, le Danemark appuie les règles communes concernant les additifs et se félicite de ce que la Commission continue à prendre l'initiative de modifier les règles qui s'appuient habituellement sur les avis scientifiques en matière d'utilisation des additifs. Le Danemark, qui s'est toujours opposé aux règles communautaires en vigueur concernant les nitrites et les nitrates en raison du pouvoir cancérogène de ces produits et qui a obtenu gain de cause auprès de la Cour de justice des Communautés européennes pour maintenir des règles nationales dans ce domaine, a accordé une attention particulière aux modifications proposées par la Commission. Le Danemark n'a toutefois pas pu appuyer la proposition de la Commission ni le texte de compromis qui a été soumis au vote du Conseil. Le Danemark considère comme une amélioration par rapport aux règles en vigueur que l'utilisation des nitrites et des nitrates soit à l'avenir réglementée sur la base de doses d'adjonction et non sur les doses résiduelles. Le Danemark n'a néanmoins pas pu appuyer la proposition, car il est d'avis que les valeurs limites autorisées pour l'utilisation des nitrites et des nitrates sont trop élevées et ne s'alignent donc toujours pas sur les avis scientifiques, notamment ceux de l'AESA. En outre, le Danemark estime que les règles vont trop loin en ce qui concerne les produits fabriqués de manière traditionnelle, qui ne constituent plus un groupe de marchandises de moindre taille et clairement défini."

DECLARATION 92/06

Déclaration de la Belgique

"La Belgique n'est pas en mesure de voter en faveur du projet de directive. Bien que nous soutenions la majeure partie du projet de directive, nous formulons une réserve sur le tableau de révision proposé pour le nitrite et le nitrate contenus dans les produits à base de viande. Nous étions favorables à des améliorations et nous avons fait des propositions constructives au cours des travaux, mais le problème qui se pose maintenant est que les règles révisées finalement retenues sont extrêmement difficiles à comprendre, qu'elles contiennent des contradictions et qu'elles prévoient des doses maximales moins protectrices de la santé publique. Par conséquent, il est dans l'intérêt des consommateurs, des autorités et des entreprises de préférer l'actuelle législation harmonisée (la directive 95/2 initiale) à la proposition de révision."

DECLARATION 93/06

Déclaration de la France

"Tout en soutenant ce texte, la France souhaite réaffirmer son attachement à l'intégration de l'Europe financière, qui constitue un objectif de l'Union européenne dans le cadre de l'agenda de Lisbonne et du Plan d'actions sur les services financiers ("PASF"). À cet égard, elle demeure favorable au principe d'une surveillance sur base consolidée, qui laisserait la faculté aux superviseurs de demander un calcul du ratio sur base individuelle, ou sous-consolidée si la situation prudentielle du groupe le justifiait, ainsi qu'à une pondération homogène (i.e. 0%) des expositions intra-groupes, que les filiales soient dans le même État membre ou dans un autre État membre. Afin que les contraintes pesant sur les établissements ne se traduisent pas par un désavantage compétitif pour les banques européennes internationalement actives, il est indispensable que les clauses de rendez-vous prévues sur ces points dans le texte permettent d'avancer vers une approche plus intégrée."

DECLARATION 94/06

Déclaration de la Hongrie

"La Hongrie se félicite de la nouvelle approche appliquée à l'adéquation des fonds propres dans le secteur financier; les établissements de crédit et les entreprises d'investissement seront ainsi en mesure d'utiliser des méthodes assorties d'une plus grande sensibilité au risque pour le calcul des exigences de fonds propres. La nouvelle approche contribue au renforcement de la stabilité financière dans son ensemble.

Toutefois, la Hongrie souhaite rappeler aux États membres que la faculté prévue à l'article 69, paragraphe 3, de ne pas appliquer des exigences sur une base individuelle à l'égard d'une entreprise mère peut avoir aussi des effets indésirables sur ses filiales dans d'autres États membres. La Hongrie considère que les États membres ne devraient pouvoir faire usage de cette dérogation que si tous les établissements du groupe opèrent dans un seul et même État membre."

DECLARATION 95/06

Déclaration de la Finlande

"La Finlande déclare qu'elle appliquera les dispositions de la directive qui attribuent aux autorités compétentes des pouvoirs discrétionnaires pour le choix des possibilités de réglementation sous réserve des nécessaires restrictions qu'impose la constitution finlandaise lorsque des pouvoirs législatifs relevant du Parlement finlandais sont délégués à d'autres autorités.

La Finlande déclare qu'elle appliquera l'article 136 de la directive [refondue 2000/12/CE] sous réserve des nécessaires restrictions qui doivent être imposées à tout exercice de la puissance publique en vertu de la constitution finlandaise."

DECLARATION 96/06

Déclaration de la Pologne

"La Pologne considère que le fait de parvenir à un accord sur la directive relative aux exigences de fonds propres, qui vient de faire l'objet d'une refonte, constitue une étape importante vers l'aboutissement du plan d'action en faveur des services financiers. La nouvelle directive devrait contribuer au développement et à la stabilité du secteur financier en instaurant une méthode améliorée de calcul des exigences de fonds propres.

Toutefois, la Pologne aimerait qu'il soit pris acte de ses préoccupations concernant la formulation de l'article 69, paragraphe 3, (et, en conséquence, de l'article 69, paragraphe 4) de la directive en question. De notre point de vue, l'application de ces dispositions pourrait conduire à une situation dans laquelle une filiale serait tenue de garantir au moyen de ses ressources financières propres la sécurité de son entreprise mère. De telles pratiques pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et le fonctionnement effectif des filiales et, partant, sur la stabilité générale du système financier d'un État membre d'accueil."

DECLARATION 97/06

Déclaration de la Commission

"La Commission se propose d'examiner la possibilité de renforcer les droits que garantit actuellement le droit communautaire, national ou international aux passagers aériens dont le fauteuil roulant ou d'autres équipements facilitant la mobilité sont détruits, endommagés ou perdus durant leur manutention à l'aéroport ou leur transport à bord de l'avion. Une étude à ce propos sera lancée afin d'examiner notamment la question des seuils de compensation pour les équipements et dispositifs endommagés ou perdus. La Commission a l'intention de faire un rapport sur cette étude au Parlement européen et au Conseil avant le 1^{er} janvier 2008. Le cas échéant, la Commission présentera des propositions législatives appropriées."

DECLARATION 98/06

Déclaration de la Commission concernant l'article 11, point 4)

"La Commission déclare que le libellé de l'article 11, point 4), dans la version distribuée lors de la réunion du Comité spécial Agriculture du 6 juin 2006, vise à permettre à la Commission de maintenir le statu quo concernant le marquage des œufs."

DECLARATION 99/06

Déclaration de la Pologne, soutenue par la République tchèque, la Lituanie et la Finlande

"La Pologne considère que les œufs de catégorie B devraient être marqués de manière à permettre aux consommateurs et aux commerçants de faire la distinction entre les œufs de catégorie A et ceux de catégorie B. Cette mesure est nécessaire afin de prévenir les pratiques frauduleuses dans le commerce et de protéger les intérêts des consommateurs."

DECLARATION 100/06

Déclaration du Royaume-Uni

"Le Royaume-Uni estime que les nouvelles définitions énoncées dans le présent règlement sont inappropriées lorsqu'il s'agit de les appliquer aux mouvements intracommunautaires de légines. Dès lors, en s'abstenant, le Royaume-Uni indique qu'il n'a pas d'objection quant au principe du projet de règlement, mais qu'il considère qu'une partie de son contenu technique est inappropriée.

Selon le Royaume-Uni, ce règlement du Conseil remet en cause le principe de la libre circulation des marchandises dans le marché intérieur.

Les modifications proposées au règlement (CE) n° 1035/2001 correspondent à celles adoptées par la CCAMLR dans sa mesure de conservation 10-05 en novembre 2005. Toutefois, l'application de ces définitions aux mouvements intracommunautaires soulève des difficultés techniques. Les termes "exportation" et "réexportation" font explicitement référence non seulement au "territoire géographique sous le contrôle d'un État", mais également à une "zone franche de débarquement" et à une "union douanière". Or, ces deux notions n'apparaissent pas dans la définition du terme "importation", qui mentionne uniquement le "territoire géographique sous le contrôle d'un État". La reprise mot à mot dans la législation communautaire de la définition du terme "importation" adoptée par la CCAMLR semblerait donc contredire la solution retenue jusqu'à présent, qui consiste à considérer que les mouvements intracommunautaires ne constituent pas des "importations".

Nous sommes d'avis que la définition du terme "importation" dans le présent règlement aurait dû, dans toute la mesure nécessaire, être adaptée aux besoins des États membres de l'UE, ce qui aurait été facile à faire moyennant des modifications mineures au projet de règlement, sans compromettre en aucune manière l'objectif visé par la mesure de conservation adoptée par la CCAMLR."

JUN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2732ème Conseil Justice et Affaires intérieures les 1er et 2 juin 2006 Décision du Conseil mettant en œuvre la position commune 2005/411/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre du Soudan Doc. 9204/06 2733ème Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs les 1er et 2 juin 2006 Bilan de la mise en œuvre par les États membres et les institutions de l'UE du programme d'action de Pékin - Conclusions du Conseil Docs 9468/06 + ADD 1 Santé des femmes - Conclusions du Conseil Doc. 9502/06 Promotion de modes de vie sains et prévention du diabète de type 2 - Conclusions du Conseil Doc. 9505/06 Valeurs et principes communs aux systèmes de santé de l'UE – Conclusions du Conseil Doc. 9504/06	Abstention : Allemagne

JUIN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2734ème Conseil Affaires économiques et financières le 7 juin 2006	
Décision du Conseil concernant la prorogation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le gouvernement indonésien relatif aux tâches, au statut et aux privilèges et immunités de la mission de surveillance de l'Union européenne à Aceh (Indonésie) (mission de surveillance à Aceh-MSA) et de son personnel Doc. 9118/06 Action commune du Conseil modifiant et prorogeant l'action commune 2005/643/PESC concernant la mission de surveillance de l'Union européenne à Aceh (Indonésie) (mission de surveillance à Aceh - MSA) Doc. 9363/06	
2735ème Conseil Transports, Télécommunications, Energie les 8 et 9 juin 2006	
Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et l'Ukraine sur certains aspects des services aériens Doc. 8589/06 Décision du Conseil concernant la signature et l'application provisoire de l'accord multilatéral entre la Communauté européenne et ses États membres, la République d'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la République d'Islande, le Royaume de Norvège, la Serbie-Monténégro, la Roumanie et la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo sur la création d'un Espace aérien commun européen (EACE) Docs 8823/06 + COR 1 + COR 2 (de) + COR 3 (nl) + REV 1 (hu) + REV 1 COR 1 (hu), 9694/2/06 REV 2 + COR 1 (pt) + REV 2 ADD 1 Décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine sur certains aspects des services aériens Docs 5034/2/06 REV 2 + REV 3 (en) + REV 4 (el) + REV 5 (fi), 10000/06	

JUIN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2736ème Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures le 12 juin 2006 Action commune du Conseil concernant le soutien aux activités de l'AIEA dans les domaines de la sécurité et de la vérification nucléaires et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive Doc. 9381/06 Action commune du Conseil à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive Doc. 9515/06 + COR 1 (en) Décision du Conseil relative au lancement de l'opération militaire de l'Union européenne d'appui à la mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pendant le processus électoral (opération EUFOR RD Congo) Doc. 9652/06 Action commune du Conseil modifiant et prorogeant l'action commune 2005/190/PESC relative à la mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX Doc. 9255/06 Décision du Conseil concernant la signature, au nom de la Communauté européenne, de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part Docs 8155/06 + COR 1, 8164/06 + COR 1 Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion d'un accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part Docs 8139/06 + COR 1, 8154/06 + COR 1	

JUN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Décision du Conseil modifiant, en ce qui concerne les commissaires aux comptes extérieurs de la Banque de France, la décision 1999/70/CE Doc. 9146/06 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et abrogeant le règlement (CE) n° 1783/1999 Docs 9059/06 + COR 1 (cz) + COR 3 (it) + COR 4 (fr) + REV 1 (de) + REV 2 (es) + REV 3 (fr) + ADD 1, 9872/06 + ADD 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1784/1999 Docs 9060/06 + COR 1 (nl) + REV 1 (es) + REV 2 (fr) + REV 3 (it) + ADD 1, 9874/06 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) Docs 9062/06 + COR 1 (fi) + COR 2 (it) + REV 1 (nl) + ADD 1, 9875/06 + COR 1 + ADD 1 + ADD 1 COR 1 2739ème Conseil Agriculture et Pêche le 19 juin 2006 Décision du Conseil portant adaptation de l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en ce qui concerne le développement rural Doc. 9605/06 Décision du Conseil portant adaptation de l'annexe VIII de l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie Doc. 9608/06 Décision du Conseil concernant l'approbation, au nom de la Communauté européenne, du protocole d'application de la convention alpine de 1991 dans le domaine de l'agriculture de montagne Doc. 10052/06	

JUIN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Règlement du Conseil portant modification de l'annexe du règlement (CE) n° 2042/2000 du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de systèmes de caméras de télévision originaires du Japon Doc. 9736/06 2740ème Conseil Environnement le 27 juin 2006 Décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de la Communauté européenne, du protocole sur la protection des sols, du protocole sur l'énergie et du protocole sur le tourisme de la convention alpine Doc. 10193/1/06 REV 1 Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un code de conduite relatif à la documentation des prix de transfert pour les entreprises associées au sein de l'UE (EU TPD) Docs 9738/06 + COR 1 (de) + COR 2 (fr) + COR 3 (nl) + COR 4 (da) + COR 5 (fi), 12695/04 Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République gabonaise relatif au statut des forces placées sous la direction de l'Union européenne dans la République gabonaise Doc. 10256/06 + COR 1 (fr) Décision du Conseil modifiant la décision 2003/631/CE adoptant des mesures concernant le Liberia au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE en cas d'urgence particulière Doc. 10116/06 + COR 1 Action commune du Conseil concernant une nouvelle contribution de l'Union européenne au processus de règlement du conflit en Géorgie/Ossétie du Sud Doc. 10183/06	

JUIN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, originaires de Croatie, de Roumanie, de Russie et d'Ukraine, abrogeant les règlements (CE) n° 2320/97 et (CE) n° 348/2000, clôturant le réexamen intermédiaire et le réexamen au titre de l'expiration des mesures des droits antidumping applicables aux importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier non allié, originaires, entre autres, de Russie et de Roumanie et clôturant les réexamens intermédiaires des droits antidumping applicables aux importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier non allié, originaires, entre autres, de Russie et de Roumanie et de Croatie et d'Ukraine Doc. 10243/06 + REV 1 (en) Décision du Conseil concernant la signature de l'accord entre l'Union européenne et la République d'Islande et le Royaume de Norvège relatif à la procédure de remise entre les États membres de l'Union européenne et l'Islande et la Norvège Doc. 9644/06 + COR 1 (en) + COR 2 (fi) + COR 3 (da) + REV 1 (en) + REV 1 COR 1 (en) + REV 2 (fr) + REV 3 (de) + REV 4 (hu) + REV 5 (mt) + REV 6 (nl) + REV 7 (fi) + REV 9 (lv) + REV 9 COR 1 (lv) + REV 10 (pl) + REV 11 (fi) Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'instrument financier pour l'environnement (LIFE+) Docs 6284/06 + ADD 1, 10436/06 + ADD 1 REV 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant les règlements (CEE) n° 793/93 du Conseil et (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que les directives 76/769/CEE du Conseil et 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission Docs 7524/06 + COR 1 (fr) + REV 1 (mt) + REV 2 (lt) + REV 3 (hu) + REV 4 (nl) + REV 5 (el) + REV 6 (es) + REV 7 (hu) + REV 7 COR 1 (hu) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (en) + ADD1 COR 2 (en), 10411/06 + COR 1 + ADD 1	Contre : Lettonie, Slovaquie, Suède, Royaume-Uni Abstention : Autriche, Estonie, Hongrie, Lituanie, Luxembourg Contre : Belgique, Pays-Bas

JUIN 2006	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Position commune adoptée par le Conseil en vue de l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses afin de l'adapter au règlement (CE) n° .../2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et instituant une agence européenne des produits chimiques Docs 7525/06 + REV 3, 10412/06 + COR 1 + ADD 1 + ADD 1 COR 1, 7524/06 ADD 1 + ADD 1 COR 1 (en) + ADD 1 COR 2 (en) Procédures écrites achevées le 30 juin 2006 Position commune du Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une procédure européenne d'injonction de payer (2004/0055 (COD)) Docs 7535/06 + REV 1 (es) + REV 1 COR 1 (es) + REV 2 (lt) + COR 1 (pt) + COR 2 (et) + COR 3 (fr) + COR 4 (en) + COR 5 (sv) + COR 6 (lv) + COR 7 (de) + COR 8 (fr) + COR 9 (el) + ADD 1 + ADD 1 REV 1 (hu) + ADD 1 REV 2 (lt) + ADD 2 + ADD 2 REV 1 (hu) + ADD 2 REV 2 (lt) + ADD 3 + ADD 3 REV 1 (es) + ADD 3 REV 1 COR 1 (es) + ADD 3 REV 2 (hu) + ADD 3 REV 3 (lt) + ADD 3 COR 1 (fr) + ADD 4 + ADD 4 REV 1 (es) + ADD 4 REV 1 COR 1 (es) + ADD 4 REV 2 (hu) + ADD 4 REV 3 (lt) + ADD 4 COR 1 (fr) + ADD 5 + ADD 5 REV 1 (hu) + ADD 5 REV 2 (lt) + ADD 6 + ADD 6 REV 1 (hu) + ADD 6 REV 2 (lt) + ADD 7 + ADD 7 REV 1 (hu) + ADD 7 REV 2 (lt) + ADD 8 REV 1 + ADD 8 REV 1 COR 1, 10414/06 + ADD 1 Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine sur la participation de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'opération militaire de gestion de crise menée par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (opération ALTHEA) Doc. 10391/06 + COR 1 (en) + COR 2 (et)	Abstention : Pologne